

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 20 JUILLET 2021 à 20h00**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle des fêtes de la commune.

La convocation a été adressée le 15 juillet 2021.

Étaient présents : Florence BOULLIER, François LIARD, Karine LATOUCHE, Monique MARCHE, Jean-Claude RICHARD, Julien GAURON, Evelyne DAVID, Jessy GONET, Florent MARTIN, Janine PERROT, Marie-Pierre BOUGREAU, Christophe BRETON, Natacha DECOURT, Alain IZOPET, Anne MOLVEAU.

Étaient excusés : Jean-Yves PROUST, Fabienne BAUDON, Laetitia GUARY, Christophe JEANPIERRE BERRAUD.

Secrétaire de séance : Monique MARCHE.

Madame le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur Christophe BRETON en tant que conseiller municipal afin de remplacer Madame Angélique PETIT.

046/2021 : Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mai 2021

Le procès-verbal a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

047/2021 : Vente d'une parcelle à Val Touraine Habitat sur le terrain des « Deneux »

Madame le Maire expose le projet d'aménagement sur le terrain des « Deneux » par Val Touraine Habitat (VTH) de :

- 3 logements locatifs sociaux séniors ;
- 3 logements locatifs sociaux familiaux ;
- 5 terrains à bâtir destinés à l'accession à la propriété privée d'une superficie moyenne de 612 m² ;
- 5 autres terrains à bâtir dans une seconde tranche en fonction de la commercialisation de la première.

En plus de la parcelle appartenant à VTH, le projet comprend celle appartenant à la commune située à l'entrée de l'opération.

Afin de voir le projet se réaliser, Madame le Maire propose de céder la parcelle BI 539 d'une superficie de 584 m² à l'euro symbolique.

Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la cession de la parcelle BI 539 d'une superficie de 584 m² au prix de l'euro symbolique ;
- **précise** que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur ;
- **autorise** Madame le Maire à signer tous documents afférents à cette vente.

048/2021 Choix du prestataire pour le contrôle des jeux du plan d'eau

Madame Karine LATOUCHE, Adjoint au Maire en charge de la jeunesse informe le Conseil Municipal de la nécessité de faire contrôler les aires de jeux du plan d'eau. Soit : 1 terrain multisports et 8 équipements de jeux (1 parcours (comme une passerelle), 1 structure avec toboggan, 1 tape-cul, 1 jeu à grimper (avec prises escalade), 1 ressort coccinelle, 3 jeux Extebois).

Trois prestataires ont été contacté pour proposition de devis :

APAVE	N'a pas répondu à l'appel du marché
CBR CONTROLE	490.00€ HT soit 588.00 € TTC
SOCOTEC	610.00€ HT soit 732.00 € TTC

Madame Karine LATOUCHE propose de retenir la proposition la mieux disante soit celle, de CBR CONTROLE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE la proposition de faire contrôler les aires de jeux par la société CBR CONTROLE ;**
- **autorise Madame le Maire à signer le contrat avec la société CBR CONTROLE ;**
- **les crédits sont inscrits au budget 2021.**

049/2021 : Choix du prestataire pour l'étude thermique de la salle des fêtes

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'une étude thermique est recommandée pour l'obtention de subventions. Après avoir choisi trois bureaux d'étude au dernier conseil, Madame le Maire présente les devis suivants :

CDC CONSEIL	1500.00 € HT soit 1800.00 € TTC
BATI CONCLT	1850.00 € HT soit 2220.00 € TTC
ENERGIO	1500.00 € HT soit 1800.00 € TTC

Madame le Maire propose de retenir ENERGIO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE la proposition d'étude thermique avec le bureau d'étude ENERGIO ;**
- **autorise Madame le Maire à signer le contrat avec la société ENERGIO ;**
- **les crédits sont inscrits au budget 2021.**

050/2021 : Choix des entreprises pour les travaux d'entretien annuel de la voirie

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de faire appel à une entreprise pour l'entretien annuel de la voirie.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de contacter cinq entreprises :

- **BELIN TP ;**
- **LA COLAS ;**
- **RTL ;**
- **TPPL ;**
- **VERNAT TP ;**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE Madame le Maire à contacter les entreprises BELIN TP, LA COLAS, RTL, TPPL, VERNAT TP pour les travaux d'entretien annuel de la voirie.**

051/2021 Choix du prestataire pour l'embellissement du cimetière

Madame Monique MARCHE, conseillère déléguée en charge du cimetière propose au Conseil Municipal l'embellissement du cimetière par des plantations de 17 cupressus sempervirens (cyprés).

Deux prestataires ont été contacté pour proposition de devis : « Les Aménagements de Julien » et ETS MARQUET HERVE EURL.

Les Aménagements de Julien étant l'entreprise du conseiller municipal Julien GAURON, Madame le Maire l'invite à quitter la salle le temps du vote.

Les Aménagements de Julien	2623.60€ HT
ETS MARQUET HERVE PAUL	3737.90€ HT

Madame Monique MARCHE précise qu'après ré-étude du projet, il sera nécessaire de planter quelques cyprés supplémentaires.

Madame Monique MARCHE propose de retenir la proposition la mieux disante soit celle, « Les Aménagements de Julien ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE la proposition d'embellissement du cimetière par la société « Les Aménagements de Julien » ;**
- **autorise Madame le Maire à signer le devis avec la société « Les Aménagements de Julien » ;**
- **les crédits sont inscrits au budget 2021.**

052/2021 : Demandes de subventions d'associations

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de la part de l'association des « Vallées Vertes ». Elle a pour objet leur manifestation « Le Marché Gourmand » qui aura lieu le samedi 24 juillet 2021, ainsi que le remboursement du branchement provisoire du compteur électrique. Chaque année, la municipalité accorde ces deux demandes à l'association. À savoir :

Année	Animateur	Branchement électrique	Total accordé
2020	550.00 €	193.49 €	743.49 €
2021	650.00 €	Sur présentation de la facture	

Le bilan de l'association en 2020 était de - 1469.86 € en raison de la crise sanitaire qui a suspendu les trois représentations du théâtre.

Le bilan prévisionnel 2021 est de - 650.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité (17 pour, 1 contre et 1 abstention) :

- **d'autoriser Madame le Maire à verser la somme de 650.00 et le remboursement du branchement EDF ;**
- **les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021.**

053/2021 : Remplacement d'Angélique PETIT aux diverses commissions

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'à la suite de la démission du conseil de Madame Angélique PETIT, conseillère municipale, il est nécessaire de la remplacer dans diverses commissions :

Commissions Municipales	Volontaires
Communication	/
Jeunesse	/
Urbanisme	Christophe BRETON
Assainissement	/
Commissions Communautaires	Volontaires
Ressources humaines / Enfance-Jeunesse	/
Communication	/
Syndicats Intercommunaux	Volontaires
SITS	Karine LATOUCHE
Correspondant défense	Monique MARCHE

Monsieur Christophe BRETON se porte volontaire pour la commission « Voirie ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Madame le Maire à remplacer le conseiller municipal démissionnaire par les volontaires désignés ci-dessus.

Questions diverses

- Madame le Maire fait part de remerciements reçus en mairie.
- Monsieur Jessy GONET, conseiller municipal en charge de la commission « Communication », expose les résultats d'utilisation de l'application AppCom qui s'en trouvent satisfaisants. Il ajoute que l'application n'est pas dans sa version définitive, il est important de faire remonter les blocages rencontrés. Madame le Maire précise que cette application devient le premier moyen de communication de la commune et qu'elle servira à diffuser de l'information en temps réel. De ce fait, Madame le Maire souhaite que les adjoints et conseillers délégués soient formés sur l'utilisation de l'application en tant qu'administrateur. Après un mois d'utilisation de l'application le bilan est positif, en conséquence l'abonnement à AppCom pour une durée d'un an est validé par l'ensemble du conseil municipal.
- Madame Evelyne DAVID, conseillère municipale, informe de dégâts constatés au lieu-dit « Les Vieillardières » : le panneau est tombé et l'enclos des poubelles est cassé.
- Madame le Maire remercie la commission « Fêtes et Cérémonies » pour la fête du 14 juillet 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire prononce la clôture de la séance à 21h30.

**Le Maire,
Florence BOULLIER**

